

Signature du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030

03 juin 2026 – Bonneuil-en-France – 10h00

Compte-rendu

Contact :

Jeanne MULLER – Animatrice du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer

SIAH du Croult et du Petit Rosne

Rue de l'eau et des enfants

95500 Bonneuil-en-France

Jeanne.muller@sage-cevm.fr

Tel. : 01 30 11 15 35 / 06 49 21 01 23

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la signature par **Benoît JIMENEZ**, Président du SIAH Croult et Petit Rosne et par **Belaïde BEDREDDINE**, Président par intérim de la Commission Locale de l'Eau (CLE) Croult-Enghien-Vieille Mer
2. Intervention du partenaire financier du contrat par **Vincent GRAFFIN**, Directeur territorial Seine Francilienne à l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) et du sous-préfet de Sarcelles, **Benoît LEMAIRE**
3. Présentation du bilan du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 et présentation du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 par **Jeanne MULLER**, animatrice du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer
4. Signature du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030
5. Présentation de 5 projets autour des grandes thématiques du contrat :
 - a. Réaménagement de l'esplanade du Bourget par le **groupe ADP (Aéroports de Paris)**
 - b. Schéma directeur foncier par le **SIARE (Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains)**
 - c. Réduction des rejets pollués en Seine, mise en conformité de branchements sur Dugny et optimisation du fonctionnement du bassin de la Molette à la Courneuve par la **DEA (Direction de l'Eau et de l'Assainissement) du Département de Seine-Saint-Denis**
 - d. Actions en lien avec la sobriété en eau et la préservation de la ressource par le **SMAEP DAMONA (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable)**
 - e. Plan de sensibilisation, de formation et de mobilisation des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire par le **SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer**
6. Conclusion et fermeture de la signature

Participant.es :

Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)	GRAFFIN Vincent	Directeur territorial Seine Francilienne	Présent
	MORICE Emmanuel	Chef du service Seine Marne Oise	Présent
	DUMONT Isabelle	Chargée de communication	Présente
	LAMLOUM Btissame	Chargée d'opération	Présente
	MORIEN Paul	Chargé d'opération	Présent
SIAH Croult et Petit Rosne	JIMENEZ Benoit	Président	Présent
	TANGUY Déborah	Directrice générale adjointe	Présente
SIARE	SUEUR Philippe	Président	Présent
	VANNIER Murielle	Directrice générale des services	Présente
	EPSTEIN Laura	Directrice de projet Maison de l'eau	Présente
	BILLAY Tracy	Responsable juridique	Présente
	FERRERO Sandrine	Chargée de mission foncier et juridique	Présente
Département de Seine-Saint-Denis	BEDREDDINE Belaïde	Vice-Président	Présent
	LANIER Véronique	Cheffe du bureau études autosurveillance et mesures	Présente
	JULIEN Benjamin	Responsable de projet	Présent
Département du Val d'Oise	FOURNEL Line	Responsable du service eau et assainissement	Présente
Métropole du Grand Paris	BERDOULAY Marie	Cheffe de pôle gestion des milieux aquatiques	Présente
EPT Est Ensemble	GUIMARD Baptiste	Chargé de mission auprès de la DGAST en charge du suivi des missions dévolues à l'autorité organisatrice de l'eau et de l'assainissement	Présent
Régie publique de l'eau et de l'assainissement d'Est Ensemble	DAVID Gwénaëlle	Responsable de service Eau dans la Ville	Présente
	DELEGUE Manon	Chargée de projet Eau dans la Ville	Présente
EPT Grand Paris Grand Est	FIEVET Marie-Pierre	Directrice	Présente
EPT Paris Terres d'Envol	FENERY Patrick	Chef de service Etudes et Travaux	Présent
CA Roissy Pays de France	LE VAGUERESSE Anne-Sophie	Animatrice de territoire agri-urbain	Présente
CA Plaine Vallée	SUEUR Philippe	Vice-Président	Présent
SMAEP DAMONA	MALLARD Francis	Président	Présent
	ACHIN Cécile	Ingénieure (Intégrale Environnement)	Présente
	JOLY Lucie	Ingénieure maître d'œuvre (Intégrale Environnement)	Présente
Commune du Blanc-Mesnil	MIGNOT David	Adjoint au maire délégué à l'urbanisme, à l'aménagement et aux travaux	Présent
	YACOUBI Idriss	Chargé d'études et de projets urbains	Présent



Commune d'Eaubonne	MAREUX Marie-Hélène	Conseillère municipale	Présente
Commune d'Enghien-les-Bains	SUEUR Philippe	Maire	Présent
	FAUVEAU Marie-Christine	Adjointe au maire déléguée au patrimoine, aux espaces publics et aux travaux	Présente
	AMIET Éric	Directeur des services techniques	Présent
Commune de Garges-lès-Gonesse	JIMENEZ Benoit	Maire	Présent
	DENYS-LAHOREAU Sébastien	Directeur des espaces publics	Présent
Commune de Romainville	ELFASSY Marc	Adjoint au maire	Présent
Commune de Saint-Gratien	BERENWANGER Muriel	Adjointe au maire déléguée au développement durable	Présente
	KEITA Daba	Responsable du service développement durable	Présent
	FERNANDES Florence	Directrice des espaces publics et des transports	Présente
Commune de Saint-Leu-la-Forêt	VIDAL Loïc	Maire	Présent
	CAGNON François	Conseiller municipal délégué à la transition écologique	Présent
	LEVESQUE Laura	Directrice environnement	Présente
Commune de Sannois	GUINET Sophie	Conseillère municipale déléguée à la transition écologique et mobilités	Présente
Commune de Sevrans	CHAUVELOT Bénédicte	Conseillère municipale en charge de la transition écologique	Présente
	RANOUX Maëlle	Chargée de mission agriculture, alimentation, nature en ville	Présente
Commune de Villemomble	BLANCO FERNANDEZ Hortensio	Adjoint au maire délégué aux espaces verts et à la propreté urbaine	Présent
Commune de Villepinte	DEREAU Nicolas	Conseiller municipal en charge des domaines de la voirie et du développement durable	Présent
Commune de Villiers-le-Bel	TECHTACH Djida	Maire	Présente
	MAQUIN Maurice	Adjoint au maire délégué au développement durable, à la transition écologique et à la biodiversité	Présent
	LEDUC Julie	Responsable du pôle espace public	Présente
Aéroports de Paris	COUTURIER Sébastien	Directeur général	Présent
	NEYROLLES Caroline	Responsable projets et développement	Présente
	ANDRAUD Sébastien	Chef de projet	Présent
Grand Paris Aménagement	DESSERRIERES Marianne	Directrice territoriale	Présente
	Li Michel	Chef de projet	Présent
SPL Ensemble	VILLENEUVE Damien	Directeur des opérations	Présent
SPL PAREDEV	STARON Thierry	Directeur général	Présent
	TRICHARD Fabien	Chef de projets	Présent
	COQUEREL Juliette	Cheffe de projets	Présente



SEQUANO	PELIN Pascal	Directeur général	Présent
	LEON Céline	Directrice de l'aménagement	Présente
Membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE)	LEMAIRE Benoît	Sous préfet de Sarcelles – Préfecture du Val d'Oise	Présent
	GIRARD Catherine	Cheffe du bureau – Préfecture du Val d'Oise	Présente
	CHARDAIRE Olivier	Service politiques et polices de l'eau – missions stratégies eau et planification	Présent
	CHAUVIÈRE Fanny	Cheffe de service - SEDIF	Présente
	BOCQUET Jean-Charles	France Nature Environnement Val d'Oise	Présent
	WECKMANN Gilles	Vice-Président – CC Carnelle Pays de France	Présent
	FERRAND Camille	Chargée d'études protection de la ressource et captage – Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France	Présente
	MORET Guillaume	Elu – Chambre d'agriculture de Région Ile-de-France	Présent
	BOUCHON Damien	Responsable technique – Fédération interdépartementale 75-92-93-94 pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Présent
	LE CALVEZ Joël	Président - ASSARS	Présent
	VAZEILLE Gérard	Membre du bureau - ASSARS	Présent
	FONTAINE Sophie	Responsable du pôle eau – DDT95	Présente
	DA VEIGA Thierry	Stagiaire – DDT95	Présent
	FOYE Jean-Claude	Président – SMAEP Tremblay Claye-Souilly	Présent
Autre	HENEULT Morgane	Responsable secteur GEMAPI – CA Cergy-Pontoise	Présente
	JULIEN Léa	Animatrice Contrat territorial Centre Val d'Oise – CA Cergy-Pontoise	Présente

1/ Ouverture de la signature

Benoit JIMENEZ, Président du SIAH Croult et Petit Rosne a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'ensemble des représentants des structures signataires et des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) réunis dans les locaux du syndicat à l'occasion de la signature du **contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030**.

Benoit Jimenez a également précisé qu'il s'exprimait en sa qualité de Président du SIAH Croult et Petit Rosne, structure porteuse du contrat, et non en tant que Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE). Il a indiqué que cette présidence est actuellement assurée à titre intérimaire par Monsieur Bellaïde BEDREDDINE, dans l'attente du renouvellement de la Commission Locale de l'Eau. Avant de conclure son propos introductif, il formule le souhait que cette matinée soit l'occasion d'échanges riches et constructifs autour des enjeux de l'eau sur le territoire.

Bellaïde BEDREDDINE, Président par intérim de la Commission Locale de l'Eau Croult-Enghien-Vieille Mer, prend ensuite la parole. Il a remercié à son tour l'ensemble des participants pour leur présence ainsi que les différents intervenants mobilisés pour cette matinée, soulignant que leur participation témoigne de l'engagement collectif des acteurs du territoire en faveur d'une gestion concertée et durable de la ressource en eau.



Belaïde BEDREDDINE a introduit le nouveau contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 en soulignant que cette signature marque une nouvelle étape importante pour le territoire et s'inscrit dans la continuité des engagements pris collectivement ces dernières années avec l'ancien contrat de territoire « Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 », en faveur de la préservation de la ressource en eau, de la protection des milieux aquatiques et de l'adaptation au changement climatique.

En conclusion de son intervention, Belaïde BEDREDDINE a présenté le déroulé de la matinée. Il a indiqué que la rencontre s'articulera autour de trois temps forts : la présentation du bilan du contrat de territoire 2023-2025, la présentation du nouveau contrat de territoire 2026-2030, puis une série de cinq retours d'expérience illustrant des actions concrètes menées sur le territoire en lien avec les principales thématiques du contrat.

2/ Intervention du partenaire financier du contrat, l'agence de l'eau Seine-Normandie et du sous-préfet de Sarcelles

Vincent GRAFFIN, Directeur territorial Seine-Francilienne, est revenu sur les grandes orientations du 12^e programme d'intervention de l'AESN « Eau, Climat et Biodiversité 2025-2030 ». Ce programme s'inscrit dans une stratégie visant à accompagner l'ensemble des acteurs du bassin autour d'objectifs partagés, grâce à des moyens renforcés. En conclusion de son intervention, Vincent GRAFFIN a salué l'implication des maîtres d'ouvrage signataires dans la mise en œuvre des actions prévues et la dynamique engagée autour du contrat.

3/ Présentation du bilan du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025 et présentation du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030

La présentation de Jeanne MULLER, animatrice du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer, le rapport bilan du contrat 2023-2025, le contrat de territoire 2026-2030 et sa fiche synthèse sont joints à ce compte-rendu.

Le contrat de territoire est un outil de programmation pluriannuel qui établit les actions prioritaires et efficaces à mettre en œuvre par les signataires sur leur territoire de compétence afin de répondre aux enjeux stratégiques du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer. Ce contrat est établi entre les maîtres d'ouvrages signataires et l'agence de l'eau Seine-Normandie qui en est le financeur.

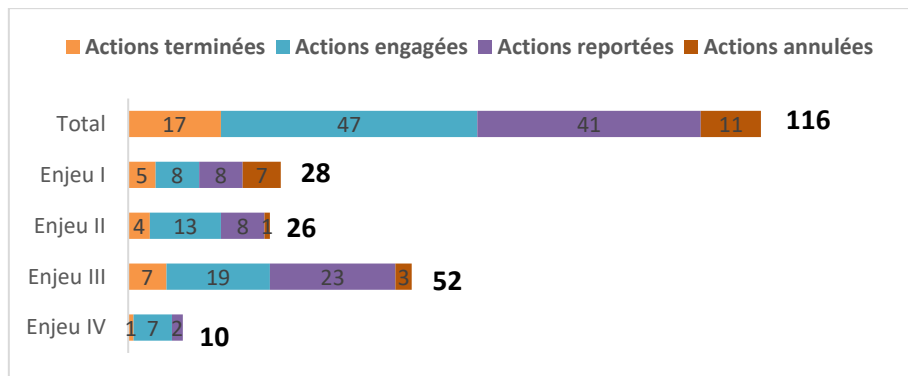
Bilan du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

Le programme d'actions du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer s'étend sur la période de 2023-2025, soit une durée de 3 ans et prend effet sur l'intégralité du périmètre du SAGE. 116 actions ont été inscrites par 12 maîtres d'ouvrages pour un montant prévisionnel de plus de 100 millions d'euros hors taxes. Les signataires de ce contrat sont les collectivités compétentes en assainissement, GEMAPI et eaux pluviales. Le contrat réunit : 2 syndicats (SIAH Croult et Petit Rosne et SIARE), le Département de Seine Saint-Denis, la métropole du Grand Paris, 3 établissements publics territoriaux (Grand Paris Grand Est, Plaine Commune, Paris Terres d'Envol), 3 communautés d'agglomération (Plaine Vallée, Roissy Pays de France et Val Parisis), Grand Paris Aménagement et la ville d'Enghien-les-Bains.

Sur l'ensemble du contrat, 64 des 116 actions prévues ont été engagées, soit un taux d'engagement de 55 %, représentant plus de la moitié des actions programmées. Par ailleurs, 11 actions ont été annulées (9,5 %), tandis que 41 actions ont été reportées, dont 16 ont été intégrées au nouveau contrat de territoire 2026-2030. Sur les 64 actions engagées, moins d'une trentaine d'actions ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

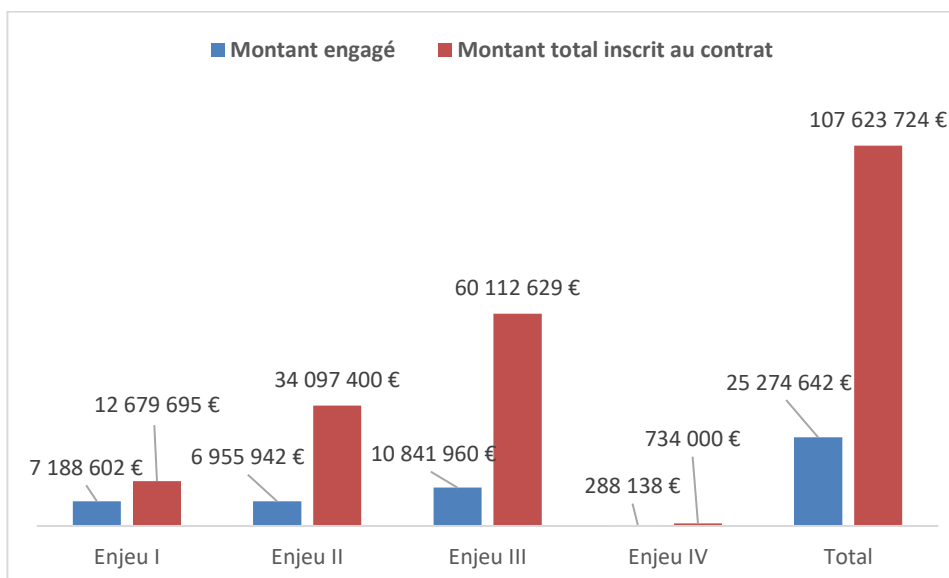


	Nombre d'actions inscrites au contrat	Nombre d'actions réalisées ou en cours (2023-2024-2025)	Nombre d'actions annulées ou reportées (2023-2024-2025)	% d'actions réalisées ou en cours inscrites au CTEC (2023-2024-2025)	% d'actions annulées ou reportées inscrites au CTEC (2023-2024-2025)
Enjeu I	28	13	15	46 %	54 %
Enjeu II	26	17	9	65 %	35 %
Enjeu III	52	26	26	50 %	50 %
Enjeu IV	10	8	2	80 %	20 %
Total	116	64	52	55 %	45 %



Sur le plan financier, le montant total inscrit au contrat s'élevait à environ 100 millions d'euros HT. Seuls 25 millions d'euros HT ont été engagés, soit un taux d'exécution financière de 23 %. Ce faible niveau d'engagement s'explique principalement par la présence, de plusieurs opérations d'envergure dont le coût dépassait 10 millions d'euros HT. Ces projets ont connu des retards de mise en œuvre et leur réalisation a été reportée au-delà de 2025. Aussi, plusieurs opérations n'ont pas pu être engagées du fait que les projets concernés étaient encore en phase d'études.

	Montants totaux inscrits au contrat (en HT)	Montants engagés au contrat (en HT) en 2023-2024-2025	% des montants engagés en 2023-2024-2025 par rapport au montant total du contrat
Enjeu I	12 679 695 €	7 188 602 €	57 %
Enjeu II	34 097 400 €	6 955 942 €	20 %
Enjeu III	60 112 629 €	10 841 960 €	18 %
Enjeu IV	734 000 €	288 138 €	39 %
Total	107 623 724 €	25 274 642 €	23 %



Détail par enjeux des actions du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer 2023-2025

Enjeu I – Redonner de la place à l’eau dans les dynamiques d’aménagement du territoire pour rendre visible l’eau et ses paysages en maîtrisant les risques



Au total, sur les 28 actions prévues, 8 actions sont en cours, 5 sont terminées, 8 ont été reportées et 7 ont été annulées. 7 188 602 € HT ont été engagés soit 57 %.

Indicateurs réalisés :

- 55 982 m² déconnectés du réseau d’eaux pluviales,
- 16 912 m² de surface d’espaces végétalisés créés et
- 15 321 m² de surface de pleine terre créés

Enjeu II – Rééquilibrer les fonctions hydrauliques, écologiques et paysagères des cours d’eau, des infrastructures hydro-écologiques et des milieux aquatiques diffus pour soutenir la création d’un lien social



Au total, sur les 26 actions prévues, , 13 actions sont en cours, 4 sont terminées, 8 ont été reportées et 1 a été annulée. 6 955 942 € HT ont été engagés soit 20 %.

Indicateurs réalisés : 11 études de restauration hydro-morphologiques lancées

Enjeu III – Améliorer la qualité des eaux superficielles



Au total, sur les 52 actions prévues, 19 actions sont en cours, 7 sont terminées, 23 ont été reportées et 3 ont été annulées. 10 841 960 € HT ont été engagés soit 18 %.

Indicateurs réalisés :

- 1 178 branchements mis en conformité
- 1 regard mixte supprimé
- 1 379 ml de réseau EU manquant créé

Enjeu IV – Développer l’animation, la communication et la sensibilisation sur les enjeux prioritaires



Au total, sur les 10 actions prévues, 7 actions sont en cours, 1 s’est terminée et 2 ont été reportées. 288 138 € HT ont été engagés soit 39 %.

Présentation du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030

Le programme d’actions du contrat territorial Eau et Climat Croult-Enghien-Vieille Mer s’étend sur la période de 2026-2030, soit une durée de 5 ans et prend effet sur l’intégralité du périmètre du SAGE. 103 actions ont été inscrites par 34 maîtres d’ouvrages pour un montant prévisionnel estimé à 168 922 269 millions d’euros hors taxes autour de 5 enjeux.



14 INTERCOMMUNALITÉS - DÉPARTEMENTS - SYNDICATS - EPT COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION - MÉTROPOLE



14 COMMUNES



1 ACTEUR ÉCONOMIQUE

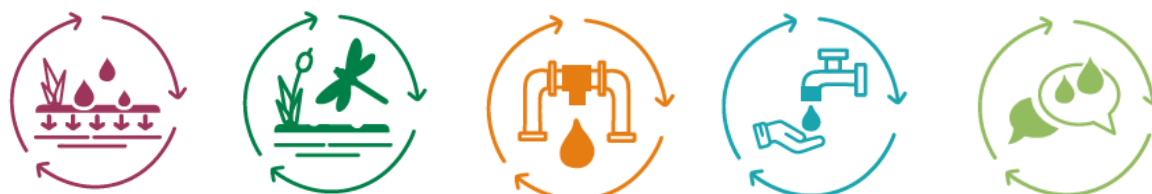


5 AMÉNAGEURS



Les 5 enjeux du contrat de territoire Croult-Enghien-Vieille Mer 2026-2030 :

1	Redonner de la place à l'eau dans l'aménagement
2	Restaurer les milieux aquatiques et leurs fonctions
3	Améliorer la qualité des eaux superficielles
4	Préserver les eaux souterraines et économiser la ressource
5	Mobiliser les acteurs du territoire



Enjeu 1 : Redonner de la place à l'eau dans l'aménagement

39 actions pour un montant de 48 687 954 € HT (29 %)

Exemples d'actions : création de cours OASIS, aménagement des espaces publics (voiries, parkings, places, quartiers cimetières...), projet de renouvellement urbain (ZAC et NPNRU)

Enjeu 2 : Restaurer les milieux aquatiques et leurs fonctions

31 actions pour un montant de 68 948 500 € HT (41 %)

Exemples d'actions : réouverture/reméandrage/renaturation de cours d'eau, identification et restauration de zones humides, actions liées à la trame verte et bleue (plantation de haies, mise en place d'infrastructures agroécologiques, identification réseau de mares...)

Enjeu 3 : Améliorer la qualité des eaux superficielles

15 actions pour un montant de 48 573 315 € HT (28,7 %)

Exemples d'actions : opération de mises en conformité de branchements, suppression de regards mixtes, mise en séparatif des réseaux

Enjeu 4 : Préserver les eaux souterraines et économiser la ressource

10 actions pour un montant de 1 641 500 € HT (1 %)

Exemples d'actions : étude de réduction des consommations d'eau et mise en place du programme d'actions, protection et acquisition foncière des captages, installation de récupérateurs d'eau de pluie

Enjeu 5 : Mobiliser les acteurs du territoire

8 actions pour un montant de 1 071 000 € HT (0,3 %)

Exemples d'actions : atelier participatif, formation et classes d'eau, production d'outils de sensibilisation (plaquettes, panneaux, guides...)

4/ Signature du Contrat Territorial Eau et Climat Croult-Engchien-Vieille Mer 2023-2025



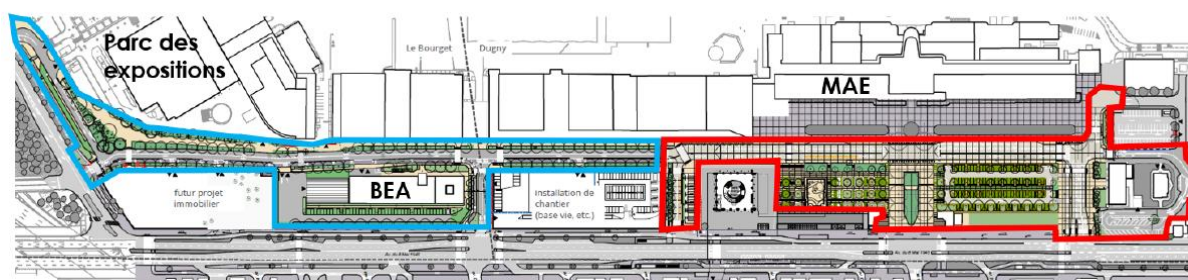
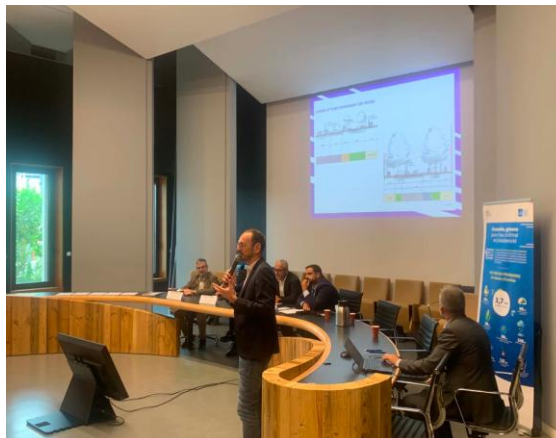
5/ Présentation de 5 projets autour des grandes thématiques du contrat

a. Réaménagement de l'esplanade du Bourget par le groupe ADP (Aéroports de Paris)

La présentation du groupe ADP (Aéroports de Paris) est jointe à ce rapport.

Le projet de réaménagement de l'Esplanade du Bourget s'inscrit dans un contexte de profonde transformation du secteur, porté notamment par l'arrivée de la ligne 17 du Grand Paris Express. Cette évolution constitue une opportunité pour requalifier un espace aujourd'hui très minéral et fortement imperméabilisé, dont les eaux pluviales sont actuellement rejetées vers les réseaux et qui est particulièrement exposé au phénomène d'îlot de chaleur urbain.

L'ambition du projet est de créer un nouveau quartier exemplaire sur le plan environnemental, conciliant qualité des espaces publics, adaptation au changement climatique et amélioration du cadre de vie. Le futur aménagement permettra d'ouvrir davantage le site sur les communes du Blanc-Mesnil et du Bourget, tout en renforçant les connexions avec les différents modes de transport. Le projet accompagnera ainsi la mise en service de la ligne 17, tout en favorisant les mobilités douces grâce au développement des cheminements piétons et cyclables.



Le projet mobilise de nombreux partenaires institutionnels et techniques : Paris Terres d'Envol (coordination générale), Groupe ADP (propriétaire foncier majoritaire et maître d'ouvrage des travaux d'aménagement de la future esplanade), le Musée de l'Air et de l'Espace, la Société des Grands Projets (MOA de la ligne 17), Île-de-France Mobilités, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, le parc des expositions qui accueille tous les deux ans le Salon International de l'Air et de l'Espace, le Bureau Enquêtes et Analyse (propriétaire foncier dans l'emprise de l'étude), les communes du Bourget, du Blanc-Mesnil et de Dugny, ainsi que des concessionnaires de réseaux.

L'un des principaux objectifs du projet est d'améliorer significativement la résilience environnementale du site. Une large place est accordée à la désimperméabilisation des sols, grâce à l'utilisation de revêtements semi-perméables et à la création d'espaces de pleine terre et de noues paysagères permettant la gestion des eaux pluviales par infiltration directement sur le site. Cette approche favorise la réduction des volumes rejetés au réseau d'assainissement tout en contribuant au rafraîchissement urbain et au développement de la biodiversité. Au-delà des aspects hydrauliques, le projet prévoit une transformation importante des espaces publics avec la création d'un vaste jardin public, d'aires de jeux pour les enfants, de nouveaux espaces de promenade et de pique-nique, d'aménagements paysagers et d'espaces de convivialité. Les accès au Musée de l'Air et de l'Espace, au parc des expositions et à la future gare seront entièrement requalifiés afin d'améliorer les circulations et l'attractivité du site. Le projet couvre une superficie d'environ 43 000 m² et prévoit la création de plus de 5 400



m² d'espaces verts supplémentaires ainsi que de 3 000 m² de surfaces semi-perméables. La végétalisation sera fortement renforcée avec la plantation de près de 300 arbres et de 1 450 arbustes.

Les travaux seront réalisés en deux phases successives : la première phase, concernant la partie nord de l'esplanade (tracé rouge sur le plan), se déroulera de septembre 2026 à fin 2027 et la seconde phase, portant sur la partie sud (tracé bleu sur le plan), s'étendra de fin 2027 à fin 2028. Le coût global du projet est estimé à 25 M€ HT. La première phase représente à elle seule un montant de 14,6 M€ HT, dont 2,8 M€ HT consacrés spécifiquement aux travaux de végétalisation et de gestion des eaux pluviales. Une demande de subvention a été déposée auprès de l'agence de l'Eau Seine-Normandie afin d'accompagner les aménagements favorisant la gestion intégrée des eaux pluviales.

Questions	Réponses
Qui assure l'entretien des espaces publics du projet ?	Le groupe ADP assurera l'entretien des espaces et places publics du projet, dont il est propriétaire.
Ce projet va-t-il générer des emplois ?	Le groupe ADP compte environ 6 000 collaborateurs et accueille régulièrement des stagiaires. Dans le cadre de ce projet, une quarantaine de personnes travailleront à temps plein pour la réalisation des travaux, avec des heures réservées pour l'insertion de personnes éloignées de l'emploi. Par ailleurs, le groupe ADP mène des actions de sensibilisation en intervenant dans les établissements scolaires afin de présenter les métiers et les activités liés à l'aéroport.
Les enjeux liés à la sécurité incendie ont-ils été pris en compte dans le projet ?	Le groupe ADP est responsable des voiries du site, dont le foncier, bien que privé, est ouvert au public. Le projet a été élaboré en concertation avec les services d'incendie et de secours afin d'intégrer les exigences en matière de sécurité.
Le SAGE a-t-il été associé au projet ?	Le SAGE accompagne le projet depuis l'année dernière afin de vérifier sa compatibilité avec ses orientations et dans la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie. Le SAGE a également rendu un avis dans le cadre d'une procédure de porter à connaissance en janvier dernier.

b. Présentation du Schéma directeur foncier du SIARE

La présentation du SIARE, est jointe à ce rapport.



La réflexion d'un schéma directeur foncier est née lors du lancement d'un nouveau Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) qui répond à la nécessité d'anticiper les enjeux fonciers liés à la mise en œuvre des opérations prévues au cours des dix prochaines années. Le Schéma Directeur Foncier constitue un véritable outil stratégique destiné à accompagner le SIARE dans la programmation et la réalisation de ses projets. Il a pour objectif d'intégrer la dimension foncière dès les phases amont des études afin de sécuriser la faisabilité des opérations, d'anticiper les contraintes susceptibles d'affecter leur réalisation et d'optimiser les délais de mise en œuvre. Cette démarche doit permettre d'éviter que les problématiques liées à la maîtrise foncière ne deviennent un frein à la conduite des projets.

Afin de conduire cette étude, le SIARE s'est entouré d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé en foncier, le cabinet Envir'eau. En parallèle, un comité technique a été constitué afin d'assurer le pilotage de la démarche.

Celui-ci rassemble le service juridique, la Direction Générale (DGS et DGA), les services Environnement et Bureau d'Études, le service Exploitation ainsi que le service Ressources Numériques, garant de l'intégration des données dans le système d'information géographique (SIG). Cette organisation traduit la volonté de conduire une réflexion transversale associant l'ensemble des compétences concernées.

Le premier objectif de ce schéma directeur foncier consiste à élaborer une stratégie foncière couvrant les dix prochaines années. À cette fin, un travail d'identification des propriétaires et occupants des emprises concernées sera réalisé afin d'évaluer le niveau de maîtrise foncière de chaque opération. Cette analyse permettra d'identifier les éventuelles difficultés, de s'assurer de la faisabilité des projets et lorsque cela sera nécessaire, de proposer des solutions alternatives permettant de lever les blocages identifiés. Le second objectif vise à définir des priorités d'intervention par bassin versant en cohérence avec les projets d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Une hiérarchisation des opérations sera réalisée au moyen d'une analyse multicritère. Enfin, la démarche a également pour ambition d'optimiser les modalités d'acquisition et de gestion des terrains indispensables à la réalisation des projets.

Sont concernés par ce schéma directeur foncier, les projets relevant de la compétence GEMAPI, notamment les opérations de restauration hydraulique et écologique des cours d'eau, la restauration des zones humides, l'entretien des berges ou encore les aménagements liés à la gestion des eaux de ruissellement, les projets EU/EP identifiés dans le SDA et les bassins de rétention avec une régularisation foncière des emprises et des accès.

La méthodologie retenue repose sur quatre phases successives. La première sera consacrée au recensement de l'ensemble des opérations programmées ainsi qu'à la collecte des données foncières disponibles pour chaque site. Cette étape permettra de disposer d'une vision exhaustive des projets concernés. La deuxième phase consistera à analyser la situation foncière de chaque opération afin d'évaluer le niveau de difficulté rencontré, d'identifier les contraintes existantes, d'étudier les solutions alternatives envisageables et de déterminer les outils fonciers les plus adaptés. La troisième phase portera sur la définition de critères de priorisation des opérations en hiérarchisant les sites à enjeux. Enfin, la quatrième phase sera consacrée à l'identification des partenaires susceptibles d'accompagner le SIARE, tant sur le plan technique que financier, afin de sécuriser la mise en œuvre des opérations.

À l'issue de la mise en place de ce schéma directeur foncier, plusieurs livrables seront produits : un rapport de synthèse, un tableau de synthèse des sites à enjeux et une cartographie des emprises foncières identifiées des différents projets.

Question	Réponse
À l'issue de cette étude, combien d'opérations sont susceptibles de nécessiter le recours à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) ?	Sur les dossiers prioritaires, 2 opérations sensibles présentant des enjeux fonciers importants, devraient nécessiter le recours à une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Pour les autres projets, la démarche privilégiée reste la négociation amiable avec les propriétaires afin de parvenir à des accords. Toutefois, certaines opérations programmées à plus long terme, notamment sur certains rus, pourraient présenter des difficultés foncières. Une convention avec la SAFER permet au SIARE d'assurer une veille foncière et d'identifier les opportunités d'acquisition. La stratégie foncière repose en effet sur ces opportunités, notamment lorsqu'une parcelle présente un intérêt pour la préservation des champs d'expansion des crues ou pour limiter l'urbanisation à proximité des cours d'eau.

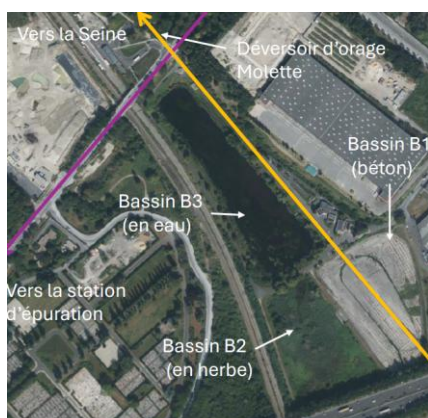


c. Réduction des rejets pollués en Seine, mise en conformité de branchements sur Dugny et optimisation du fonctionnement du bassin de la Molette à la Courneuve

La présentation de la DEA du Département de Seine-Saint-Denis est jointe à ce rapport.

Afin de réduire les rejets pollués en Seine, une optimisation du fonctionnement du bassin de la Molette, bassin de stockage à ciel ouvert d'une capacité de 200 000 m³ situé à La Courneuve, est prévue. Cette optimisation nécessite de travailler à l'échelle du bassin versant, et notamment sur la commune de Dugny avec la mise en conformité de branchements territoriaux (EPT Paris Terres d'Envol) et départementaux.

Bien que le secteur de Dugny soit équipé d'un réseau séparatif, une dizaine de mauvais branchements entraînent l'acheminement d'eaux usées vers le collecteur d'eaux pluviales départemental. Afin d'éviter toute pollution en Seine, ces eaux sont actuellement dirigées vers le réseau unitaire. Ces mauvais branchements concernent notamment des résidences, une caserne de gendarmerie, une crèche, une école et un établissement du CCAS. Leur mise en conformité permettra de libérer de la capacité dans le réseau unitaire et de vidanger une plus grande part des eaux stockées dans le bassin de la Molette vers le réseau unitaire après les épisodes pluvieux. Les rejets pollués en Seine sont ainsi réduits.



Le bassin de la Molette est constitué de trois caissons : un bassin en béton destiné au stockage des pluies courantes, un bassin enherbé et un bassin en eau, ces deux derniers étant dédiés à la lutte contre les inondations. L'optimisation du fonctionnement concerne les eaux stockées dans le bassin B1, qui assure la gestion des petites pluies, qui sont les plus nombreuses (80 % des événements pluvieux observés sur une année sont des petites pluies). Le déversoir de la Molette constitue le principal point de rejet unitaire en Seine du département. En 2025, 47 déversements de temps de pluie ont été recensés, générant des volumes très importants rejetés en Seine par l'intermédiaire du collecteur de Garges-Épinay. La réduction de ces rejets représente donc un enjeu environnemental majeur.

Alimenté par plusieurs déversoirs d'orage, aujourd'hui, la très grande majorité des volumes stockés dans le bassin de la Molette est rejetée vers la Seine après décantation, tandis qu'une faible partie (de l'ordre de 4500 m³), correspondant au fond du bassin, est renvoyée vers le réseau unitaire puis vers la station d'épuration par pompage. Demain, la majorité des volumes stockés dans le bassin de la Molette pour les pluies courantes rejoindront le réseau unitaire après la pluie. Cette évolution est rendue possible par la libération de capacités dans le réseau unitaire, grâce notamment à la suppression des mauvais branchements sur le secteur de Dugny et au renvoi des eaux pluviales vers leur exutoire naturel. À terme, le projet permettra de réduire d'environ 20 % les volumes rejetés en Seine à l'échelle globale des déversoirs d'orage vers la Seine. Pour cela, sur le site de la Molette, une station de pompage va être construite afin de doubler la capacité de pompage actuellement disponible.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 16 M€ HT. Après une phase préparatoire de deux mois, les travaux devraient se dérouler entre septembre 2027 et avril 2029. Enfin, le projet s'inscrit dans une réflexion plus globale sur la valorisation du site. Outre les installations liées au bassin de rétention, celui-ci accueille déjà un centre de formation ainsi qu'une unité de prétraitement des boues. Les élus du Département souhaitent

également ouvrir le site au public en créant un parcours de découverte en lien avec le terrain des Essences, le parc Georges-Valbon et le futur parc départemental de l'Aire des Vents.

Question	Réponse
Les habitants auront-ils accès aux équipements sous une forme accompagnée ou un accès libre est-il envisagé ?	Un circuit de promenade sera prévu autour des bassins, comprenant plusieurs points d'observation permettant au public de s'en approcher. En revanche, certaines zones resteront inaccessibles pour des raisons de sécurité et d'exploitation. En parallèle, la DEA prévoit de développer des actions de communication et de sensibilisation autour des ouvrages d'assainissement et de leur fonctionnement. Le site de la Molette accueille déjà des classes de collèges dans le cadre d'actions pédagogiques organisées au centre de formation. Des visites sont également proposées, en partenariat avec l'office de tourisme, à destination des habitants souhaitant découvrir le site.

d. Actions en lien avec la sobriété en eau et la préservation de la ressource

La présentation de la SMAEP DAMONA est jointe à ce rapport.



Le SMAEP DAMONA dessert un territoire de près de 72 000 habitants et compte environ 21 000 abonnés, pour un volume annuel facturé de 3,8 millions de m³. Son patrimoine comprend plusieurs captages, des ouvrages de stockage ainsi qu'un réseau de distribution d'eau potable de plus de 350 kilomètres. Sur l'essentiel du périmètre du syndicat, le rendement du réseau est supérieur à 80 %.

Le territoire du syndicat comprend plusieurs aires d'alimentation de captage (AAC) associées à des captages sensibles ou prioritaires : le forage d'Ézanville ainsi que les forages Le Stade et Maurice Berteaux, situés sur la commune de le Thillay. Des actions de protection et d'animation sont actuellement menées sur ces sites. Le forage d'Ézanville est classé prioritaire et sensible au regard des risques liés aux nitrates et aux pesticides, tandis que les deux forages du Thillay sont classés sensibles vis-à-vis des pesticides.

Le SMAEP DAMONA s'est engagé dans une démarche de préservation de la ressource en eau et de sobriété des usages. Cette stratégie s'appuie sur plusieurs actions : la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), les actions de protection de la ressource sur les aires d'alimentation de captage via l'animation captage, ainsi que le lancement d'une étude sur les économies d'eau visant à élaborer un plan d'actions pour orienter et réduire les consommations.

Le PGSSE constitue un outil de prévention permettant d'identifier les risques susceptibles d'altérer la qualité de l'eau, depuis les captages jusqu'au robinet du consommateur. Cette démarche repose sur une analyse globale du fonctionnement du service d'eau potable, l'identification des points de vulnérabilité, l'évaluation des risques ainsi que la définition d'un programme d'actions portant sur la prévention, la surveillance, l'alerte et la sécurisation des installations. Elle contribue ainsi à renforcer la sécurité sanitaire de l'alimentation en eau potable, tout en améliorant la résilience du service face aux évolutions climatiques. Le syndicat remet annuellement à jour le PGSSE afin d'intégrer les évolutions intervenues sur son territoire et de redéfinir le programme d'actions.

Le syndicat a également mis en place une animation captage afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés par la protection des aires d'alimentation de captage, notamment les agriculteurs, les collectivités, les partenaires institutionnels et les propriétaires fonciers. Cette démarche vise à construire un programme d'actions concerté permettant de réduire les risques de pollution diffuse, de préserver la qualité des captages,



de promouvoir la sobriété des usages de l'eau et de sécuriser les actions foncières. L'animateur assure l'accompagnement des acteurs locaux, l'organisation de réunions et de visites de terrain, ainsi que le suivi des indicateurs de qualité des captages.

Le second axe majeur d'intervention du syndicat concerne la sobriété en eau. Dans le cadre des objectifs fixés aux préleveurs par l'AESN, une réduction de 14 % des prélèvements est attendue. Pour y répondre, le syndicat souhaite réaliser un diagnostic des usages afin de mieux connaître les consommations, identifier les principaux consommateurs (industriels, particuliers, services publics, etc.), renforcer la lutte contre les fuites grâce au suivi des compteurs et au renouvellement des réseaux, sensibiliser les acteurs du territoire par la diffusion de lettres d'information et la distribution de kits hydro-économiques, ainsi que mieux maîtriser les prélèvements en développant des bornes de puisage permettant de limiter les pertes d'eau.

Question	Réponse
Comment est organisée l'animation captage ? S'agit-il d'un poste interne au syndicat ou d'une prestation extérieure ?	L'animation captage est assurée par un prestataire extérieur. Cette mission fait l'objet d'un marché lancé dans le cadre d'un groupement de commandes entre le SMAEP DAMONA et le SIAEP de Monsoult. À l'issue de la procédure de consultation, le bureau d'études SUEZ Organique a été retenu pour assurer cette prestation.

e. Plan de sensibilisation, de formation et de mobilisation des acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire

La présentation du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer est jointe à ce rapport.

Dans le but de répondre à la stratégie globale du SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer qui est de rendre des espaces à l'eau sur le territoire et à promouvoir le contrat de territoire, une étude a été lancée afin de définir une stratégie de mobilisation déclinée en plan de mobilisation opérationnel. L'Agence MarkediA a été choisie pour travailler sur la stratégie de mobilisation du SAGE et sur le plan de sensibilisation associé.

L'étude, lancée en septembre 2023, pour une durée de 6 mois, se compose de 3 phases :

- Une phase d'analyse et d'élaboration des axes stratégiques ;
- Une phase de définition du dispositif par l'émergence d'une dynamique via un atelier d'intelligence collective ;
- Une phase d'élaboration du plan opérationnel chiffré.



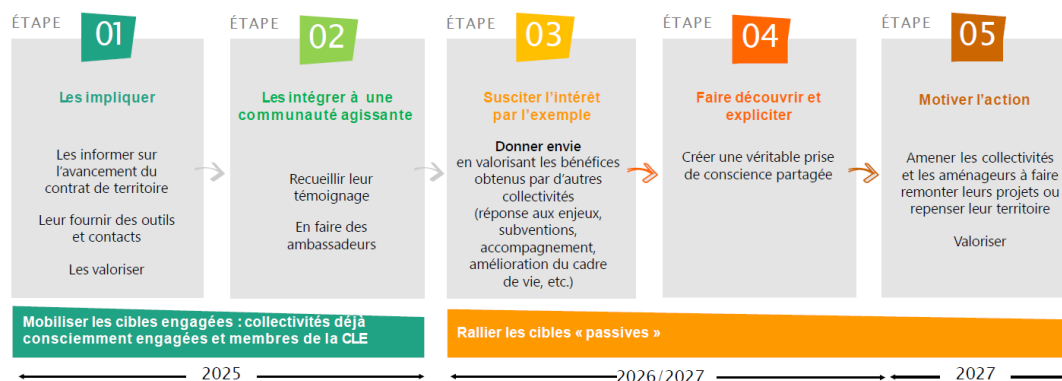
L'objectif est de positionner le SAGE comme une opportunité d'aménagement du territoire (non comme une contrainte environnementale de plus) et de soutenir la mise en action au travers du contrat de territoire, tout en assurant une valorisation des retours d'expérience. Dans ce cadre, un objectif clé est mis en avant : élaborer une communication qui met le SAGE en action. Cet objectif principal est soutenu par deux objectifs complémentaires de conscientisation et de facilitation. Ces deux objectifs secondaires visent en effet à faciliter l'objectif prioritaire : soutenir la prise de conscience et faciliter l'acceptation des projets.

Les cibles de la stratégie de mobilisation sont :

1. Membres de la CLE, signataires du contrat et porteurs de projets,
2. Acteurs du territoire publics (élus et agents techniques des collectivités territoriales) et privés (aménageurs, bureaux d'études, entreprises de voirie/construction, promoteurs)



3. Particuliers directement concernés par les projets du contrat, dont les riverains des cours d'eau et les associations locales
 4. Grand public porteur de l'opinion publique
- Les cibles 1 et 2 sont définies comme prioritaires.



MarkediA a proposé un mix médias progressif destiné à augmenter l'intérêt pour le SAGE et le contrat de territoire de façon à favoriser leur application / mise en œuvre. Dans cet objectif, le dispositif prévoit 2 grandes séquences et 5 étapes :

- La séquence 1 (en vert) vise à mieux impliquer les cibles engagées, à savoir : les membres de la CLE, les signataires du contrat et les collectivités (élus et services) déjà consciemment engagés sur des projets du contrat ou la prise en compte de l'eau dans leur aménagement du territoire. La séquence 1, débutée en 2025, est dédiée à l'élaboration des outils de base : livret d'accueil, infographie, site internet, e-mailing, fiche interactive, guides interactifs, animation en motion design.
- La séquence 2 (en orange) vise à élargir le cercle en 2026 et le consolider 2027 : il s'agit de motiver les acteurs du territoire dits passifs car se sentant peu concernées, en suscitant un intérêt par l'exemple, au travers d'une campagne thématique basée sur les enjeux, l'invitation à des ateliers thématiques et des visites de site. Afin de concrétiser l'émergence de projets, en étape 5, il est prévu de solliciter les territoires à formaliser et remonter leurs projets.

En 2025, plusieurs outils et supports de communication ont déjà été élaboré :

- 4 newsletters dans le cadre de la campagne de mobilisation : lutte contre les inondations, nature en ville, paysage de l'eau et réduction des pollutions ;
- Livret d'accueil à destination des membres de la Commission Locale de l'Eau ;
- 2 infographies : une sur le SAGE et une autre sur le contrat de territoire 2026-2030 ;
- Refonte du site internet ;
- 3 vidéos sur la valorisation du récit historique : 1850 à 1950, après-guerre à fin des années 1980 et des années 1990 à aujourd'hui ;
- Des visites de site et ateliers : Ouvrage de gestion des eaux pluviales, réouverture de cours d'eau, zone d'expansion de crue, cours OASIS, préservation de l'eau dans les documents d'urbanisme, valorisation des eaux de sources en ville, paysages de l'eau.

6/ Conclusion et fermeture de la signature

En conclusion, le président de la Commission Locale de l'Eau a remercié l'ensemble des participants à la signature, ainsi que tous les signataires et partenaires du contrat. Il a également remercié ceux qui ont partagé leur retour d'expérience à savoir le groupe ADP, le SIARE, la DEA du Département de Seine-Saint-Denis, le SMAEP Damona ainsi que le SAGE CEVM.

